

Association SPLANN

Ti Ar Vro
2 place du Champ au Roy
22200 GUINGAMP

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@albrizio-associes.fr

ASSOCIATION SPLANN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association SPLANN.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SPLANN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables et ont été correctement appliquées sur cet exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



Association SPLANN

Ti Ar Vro
2 place du Champ au Roy
22200 GUINGAMP

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ALBRIZIO GIOACCHINO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@albrizio-associes.fr

ASSOCIATION SPLANN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Réunion des membres de l'Association relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis des conventions suivantes passées au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des membres en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Administrateurs	Rémunération brute en tant que pigiste	Conventions Abandons de frais	Montant global
Monsieur Sylvain Ernault	8 748 €		8 748 €
Monsieur Alain Miossec		1 214 €	1 214 €
Madame Marianne Kerfriden		167 €	167 €

Paris, le 25 mars 2026
Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



SPLANN

3 PLACE DU CHAMP AU ROY
22200 GUINGAMP

SIREN : 895.129.559

Forme juridique : Association déclarée

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 209	715	2 494	315
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	300		300	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	3 509	715	2 794	315
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 609		5 609	6 817
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 911		15 911	2 622
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				19
Charges constatées d'avance	2 296		2 296	857
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	364 806		364 806	225 653
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	388 621		388 621	235 968
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	392 130	715	391 415	236 283

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	205 150	173 071
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	140 251	32 080
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	345 401	205 150
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		1 500
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		1 500
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 749	5 863
Dettes fiscales et sociales	13 383	10 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 183	13 020
Produits constatés d'avance	20 698	
TOTAL DETTES (IV)	46 014	29 632
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	391 415	236 283

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	410	65
Ventes de biens	27 814	12 336
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	11 921	5 585
Dont parrainages	3 208	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 000	27 674
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	318 825	173 552
Mécénat	4 000	
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	11 492	14 950
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 569	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	340	2 785
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	387 370	236 947
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	4 277	-9 886
Autres achats et charges externes	71 492	78 062
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés		484
Salaires	141 369	116 311
Cotisations sociales	33 405	17 112
Dotations aux amortissements et aux provisions	480	183
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		3 069
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	136	1 956
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	251 160	207 292
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	136 210	29 656
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 310	4 172
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	4 310	4 172
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 310	4 172
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	140 520	33 827
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		1 500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-1 500
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	269	248
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	391 680	241 119
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	251 429	209 039
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	140 251	32 080

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2024, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 391 415 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 140 251 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20 mars 2026 par le conseil d'administration de l'association.

Présentation de l'association

Se référant à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, l'association *Splann !* se donne pour mission de défendre et de mettre en œuvre un journalisme indépendant des pouvoirs économique, financier et politique au service des citoyens et citoyennes.

Consciente de la nécessité dans une société démocratique de pouvoir porter à la connaissance des citoyens les informations libres et objectives qu'ils sont en droit de recevoir pour éclairer leurs choix et leurs actions, et à cet effet de permettre la poursuite d'un véritable journalisme d'investigation, l'association mettra tout en œuvre pour donner à des journalistes les moyens de réaliser partout dans le monde des enquêtes approfondies, accessibles au moins en français et en breton, sur des sujets d'intérêt public, collectif et général tels que définis par la Cour européenne des droits de l'homme dans ses décisions rendues au visa de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Poursuivant un but d'intérêt général et désintéressé, l'association est financée notamment par les dons de personnes physiques ou morales.

Ces dons ne donnent lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte au profit des donateur·rices, ni à aucun droit de regard sur la nature et le contenu éditorial des enquêtes que seul le comité éditorial de l'association pourra décider.

La liberté et l'indépendance des journalistes œuvrant dans l'intérêt de l'association sont ainsi garanties. Les journalistes s'engagent à respecter la charte d'éthique et de déontologie de *Splann !*.

Les enquêtes sont publiées, en accès gratuit, sur le site en ligne de l'association. Pour maximiser leur audience, elles sont également publiées dans des médias bretons et nationaux.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes énoncés par l'Autorité des normes comptables dans le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié par le règlement n°2022-04) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et dans le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (modifié par le règlement n°2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2025.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel informatique	3 ans

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association étant jeune, les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler sur l'exercice 2025.

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	550 €	2 659 €		3 209 €
Immobilisations financières		300 €		300 €
TOTAL	550 €	2 959 €		3 509 €

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	235 €	480 €		715 €
TOTAL II	235 €	480 €		715 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	235 €	480 €		715 €

État des stocks

État des stocks	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Produits finis (livrets d'enquêtes)	9 886 €	3 285 €	7 562 €	5 609 €
TOTAL	9 886 €	3 285 €	7 562 €	5 609 €

Mouvements des dépréciations

Mouvements des dépréciations	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks (livrets d'enquêtes)	3 069 €		3 069 €	
TOTAL	3 069 €		3 069 €	

La provision pour dépréciation enregistrée en 2025 a été intégralement reprise en 2025.

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Dépôts de garantie			
Créances clients	15 911 €	15 911 €	
Autres créances			
Charges constatées d'avance	2 296 €	2 296 €	
TOTAL	18 207 €	18 207 €	

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Produits d'exploitation	
TOTAL	

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
Postes	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								0 €
Fonds propres avec droit de reprise								0 €
Écart de réévaluation								0 €
Réserves		32 080 €	36 549 €	173 071 €				205 150 €
Report à nouveau	173 071 €					173 071 €		0 €
Excédent ou déficit de l'exercice	32 080 €	-32 080 €	-36 549 €	140 251 €	116 839 €			140 251 €
SITUATION NETTE	205 150 €	0 €	0 €	313 322 €	116 839 €	173 071 €		345 401 €
Subventions d'investissement								0 €
Provisions réglementées								0 €
TOTAL	205 150 €	0 €	0 €	313 322 €	116 839 €	173 071 €		345 401 €

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Il n'existe pas de fonds dédiés dans les comptes de l'association.

Mouvements des provisions

Mouvements des provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour litiges	1 500 €		1 500 €	
TOTAL	1 500 €		1 500 €	

Les dotations de l'exercice correspondent aux nouveaux risques juridiques auxquels doit faire face l'association, et les reprises à la réduction de risques antérieurs suite aux jugements rendus.

État des dettes et des produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 749 €	4 749 €		
Dettes fiscales et sociales	13 383 €	13 383 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 183 €	7 183 €		
Produits constatés d'avance	20 698 €	20 698 €		
TOTAL	46 014 €	46 014 €	0 €	0 €

État des charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	2 570 €
Personnel	6 668 €
Organismes sociaux	1 782 €
TOTAL	11 020 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Avantages et des ressources provenant de l'étranger

Version synthétique¹ de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N (article 432-4 du règlement ANC n°2022-04)

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	11 €
Belgique	4 589 €
Canada	83 €
Danemark	100 €
États-Unis	22 €
Irlande	21 €
Italie	42 €
Luxembourg	282 €
Royaume-Uni	21 €
Suisse	126 €

Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent une ressource essentielle de l'association, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons reçus en 2025 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2025 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2025.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 327 545 euros et se décomposent de la façon suivante :

Ressources provenant de la générosité du public	2024	2025
Dons manuels	173 552 €	318 825 €
Mécénat	0 €	4 000 €
Cotisations (sans contrepartie)	65 €	410 €
Intérêts de l'épargne	4 172 €	4 310 €
TOTAL	177 789 €	327 545 €

¹ La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 21 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association sur demande écrite par mail à l'adresse contact@splann.org.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Aucune fonction de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du comité éditorial de l'association n'est rémunérée.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 570 €.

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2025 faute d'outils adéquats.

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

- néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

- néant

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	327 545 €	327 545 €	177 789 €	177 789 €
Cotisations sans contrepartie	410 €	410 €	65 €	65 €
Dons, legs et mécénat	322 825 €	322 825 €	173 552 €	173 552 €
Dons manuels	318 825 €	318 825 €	173 552 €	173 552 €
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénat	4 000 €	4 000 €		
Autres produits liés à la générosité du public	4 310 €	4 310 €	4 172 €	4 172 €
2. Produits non liés à la générosité du public	51 566 €	0 €	35 656 €	0 €
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie	11 492 €		14 950 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	40 074 €		20 706 €	
3. Subventions et autres concours publics	8 000 €		27 674 €	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	4 569 €			
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	391 680 €	327 545 €	241 119 €	177 789 €

Les ressources de *Splann !* proviennent essentiellement des dons de nos lecteurs et lectrices, ainsi que des ventes de nos enquêtes imprimées sous forme de livrets.

Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, *Splann !* ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques accordées par les collectivités locales, et s'interdit le recours à la publicité.

1. Produits liés à la générosité du public

Splann ! a perçu en 2025 un total de 318 825 euros de dons provenant de 3 500 lecteurs et lectrices. Les dons, qui sont en augmentation de plus de 80% par rapport à l'année 2024, représentent ainsi plus de 80% des ressources de *Splann !* en 2025.

L'association a par ailleurs enregistré 4 310 € d'intérêts de l'épargne et 4 000 € de mécénat.

2. Produits non liés à la générosité du public

En 2025, deux organisations à but non lucratif ont apporté leur soutien à *Splann !*. Ces structures ne siègent pas dans les instances de *Splann !* et ne connaissent pas les sujets de nos enquêtes. Voici la liste des organisations qui ont soutenu notre action en 2025 :

- contribution de la Redadeg (association bretonne) : 7 500 €
- contribution de Journalismfund (association belge) : 3 992 €

Enfin l'association a comptabilisé 27 814 € de recettes provenant de la vente de ses livrets (enquêtes imprimées) et 12 261 € de recettes diverses (notamment 8 058 € pour la vente d'articles et 3 208 € de billetterie pour la fête des 5 ans du média).

3. Subventions et autres concours publics

En 2025 *Splann !* a bénéficié d'une subvention du Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité (8 000 €).

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Deux provisions (une pour risque juridique et une autre pour dépréciation du stock de livrets) ont été reprises en 2025 pour un montant total de 4 569 €.

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

Il n'y a eu aucune utilisation de fonds dédiés antérieurs en 2025.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	172 027 €	138 032 €	153 421 €	118 112 €
Réalisées en France	172 027 €	138 032 €	153 421 €	118 112 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	172 027 €	138 032 €	153 421 €	118 112 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>				
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>				
<i>Versement à d'autres organismes</i>				
2. Frais de recherche de fonds	24 987 €	18 526 €	13 365 €	5 691 €
Frais d'appel à la générosité du public	23 447 €	16 987 €	11 790 €	5 691 €
Frais de recherche d'autres ressources	1 540 €	1 540 €	1 576 €	
3. Frais de fonctionnement	54 147 €	54 147 €	37 437 €	17 437 €
4. Dotation aux provisions et dépréciations			4 569 €	
5. Impôts sur les bénéfices	269 €		248 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	251 429 €	210 705 €	209 039 €	141 240 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	140 251 €	116 839 €	32 080 €	36 549 €

1 - Missions sociales

En 2025, *Splann !* a renforcé sa rédaction permanente pour proposer encore plus d'enquêtes, tout en développant leurs déclinaisons sous forme de podcasts, de livrets imprimés ou encore de vidéos. Nos partenaires (*Mediapart*, *Reporterre*, *Streetpress*, *Basta !* ou encore France 3 Bretagne) nous permettent par ailleurs de démultiplier l'impact de nos enquêtes.

La rémunération du personnel représente la principale dépense (122 k€, soit plus de 70%), suivie par les frais directs (50 k€), en grande partie liés aux enquêtes (déplacements, consultations juridiques, traductions, infographies).

2 - Frais de recherche de fonds

L'association a consacré 24 987 euros en 2025 à l'activité dite de « *recherche de fonds* », essentiellement sur les frais d'appel à la générosité du public (94%).

Cette rubrique comprend notamment (92%) les commissions et frais bancaires sur les dons reçus (12 k€) et la quote-part des salaires de l'équipe au prorata du temps passé (11 k€). Le reste des dépenses correspond principalement aux logiciels d'envoi de mails et de gestion des dons (1 k€).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit pour l'essentiel (84%, soit 46 k€) de la quote-part des salaires de l'équipe au prorata du temps passé à la gestion et au fonctionnement interne de l'association.

Conformément aux dispositions règlement n°2018-06 de l'ANC, cette rubrique comprend également les frais de structure (fête des 5 ans, honoraires du commissaire aux comptes et frais de logiciels notamment, soit 8,6 k€ au total), non affectables aux missions sociales de l'association.

4. Dotation aux provisions et dépréciations

Aucune dotation aux provisions n'a été comptabilisée en 2025.

5. Impôts sur les bénéfices

L'association est redevable de 0,3 k€ d'impôt sur les bénéfices en 2025 au titre des produits de l'épargne.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Aucun don affecté n'a été reporté en fonds dédié en 2025.

Contributions volontaires en nature

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2025 faute d'outils adéquats.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs. Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ». Tous les coûts qui concernent une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés.

Néanmoins, certaines dépenses (frais généraux tels que le loyer du bureau) peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques au prorata des dépenses de personnel.

Emplois et ressources

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	138 032 €	118 112 €	1. Ressources liées à la générosité du public	327 545 €	177 789 €
Réalisées en France	138 032 €	118 112 €	Cotisations sans contrepartie	410 €	65 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	138 032 €	118 112 €	Dons, legs et mécénats	322 825 €	173 552 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>			<i>Dons manuels</i>	318 825 €	173 552 €
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	<i>Legs, donations et assurance-vie</i>		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			<i>Mécénat</i>	4 000 €	
<i>Versement à d'autres organisations</i>			Autres ressources liées à la générosité du public	4 310 €	4 172 €
2. Frais de recherche de fonds	18 526 €	5 691 €			
Frais d'appel à la générosité du public	16 987 €	5 691 €			
Frais de recherche d'autres ressources	1 540 €				
3. Frais de fonctionnement	54 147 €	17 437 €			
TOTAL DES EMPLOIS	210 705 €	141 240 €	TOTAL DES RESSOURCES	327 545 €	177 789 €
Dotations aux provisions et dépréciations			Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice			Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	116 839 €	36 549 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	327 545 €	177 789 €	TOTAL	327 545 €	177 789 €
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	36 549 €	
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	116 839 €	36 549 €
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	153 388 €	36 549 €

(voir le chapitre consacré au CROD pour le détail des ressources, des missions sociales, des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement)